



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7486
8 septembre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 8 SEPTEMBRE 1966 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SYRIE

D'ordre de mon gouvernement, et me référant à la lettre que vous a adressée, le 7 septembre 1966, le représentant permanent d'Israël (document S/7485), j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

La République arabe syrienne affirme qu'elle n'a aucune part à l'incident relaté dans la lettre israélienne susmentionnée. Le Chef d'état-major de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en a été déjà dûment informé. Le général Bull a également reçu du Gouvernement syrien l'assurance que ledit gouvernement était prêt - comme toujours - à coopérer sans réserve avec la Commission mixte d'armistice au cas où celle-ci ferait une enquête sur cet incident.

Le Conseil n'ignore pas qu'à plusieurs reprises, par le passé, Israël a fait état de prétendus incidents pour justifier le lancement de nouvelles opérations d'agression préméditées contre la République arabe syrienne. Le Gouvernement de la République arabe syrienne tiendra les autorités israéliennes pour responsables de toute atteinte à la sécurité dont elles pourraient se rendre coupables en prenant pour prétexte cet incident dont elles accusent sciemment à tort la Syrie.

Dans notre souci sincère de sauvegarder la sécurité de la région, nous croyons devoir mettre une fois de plus le Conseil en garde contre les intentions agressives qui se cachent derrière ces accusations. Les agissements passés et récents d'Israël prouvent à l'évidence que notre inquiétude est amplement fondée.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre, comme document officiel, à tous les membres du Conseil de sécurité. Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Syrie,
(Signé) Georges J. TOMER

